

Madame le Maire,

Rappelle à l'Assemblée qu'il avait été prévu, dans le cadre de la préparation budgétaire, un aménagement des locaux de la salle des Jonquières.

La salle sera ensuite mise à disposition gratuitement des associations d'arts martiaux du Muy.

Le coût de réalisation de ces aménagements est estimé à la somme de 74 504,92 € HT. Le plan de financement s'établit comme suit :

<i>Coût du projet</i>	<i>74 504,92 €</i>
<i>Subvention Conseil Général (50 %)</i>	<i>37 252,46 €</i>
<i>Subvention Conseil Régional (30%)</i>	<i>22 351,48 €</i>
<i>Autofinancement communal (dont 14 602,96 € de TVA)</i>	<i>29 503,94 €</i>

La Ville demande la prise en compte de ce projet dans le cadre d'attribution des subventions départementales.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Sollicite l'aide financière du Conseil Général en vue de procéder à la réfection de la Salle des Jonquières.